

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Rapporteurs : Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre
régionale des comptes (CRC) de Bretagne relatives à la gestion par la Région
Bretagne de sa politique en faveur des lycées
au cours des exercices 2018 et suivants »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de l'article L 243-6 du Code des Juridictions financières, le Président du Conseil régional communique le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne (CRC) pour les exercices 2018 et suivants sur la gestion, par la Région, de sa politique en faveur des lycées.

Les observations de la CRC portent, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la Région Bretagne – gestion des lycées, sur les orientations de la Région en faveur des lycées, le pilotage de cette politique, les financements, la gestion des ressources humaines. La CRC a formulé 8 recommandations dans son rapport d'observations provisoires communiqué au Président du Conseil régional le 15 octobre 2024 et auquel celui-ci a répondu le 12 décembre 2024.

En date du 10 mars 2025, le Président du Conseil régional a transmis ses observations sur le rapport définitif de la CRC en rappelant les réponses déjà apportées dans son courrier de décembre 2024, ou les réponses en cours sur les recommandations faites en les complétant.

Le Président du Conseil régional communique au CESER pour avis l'ensemble des éléments relatifs à ce dossier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à remercier le Président du Conseil régional de cette communication qui est extrêmement riche d'informations et éclairante pour notre assemblée régulièrement appelée à formuler des avis sur les différentes composantes de la politique régionale « lycées ».

Le rapport définitif de la CRC, riche et très circonstancié, apporte effectivement des informations très utiles au CESER sur des sujets régulièrement abordés dans ses travaux : l'immobilier des lycées, les équipements et le fonctionnement, les financements et relations avec les acteurs, la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire... Les réponses apportées par le Conseil régional qui figurent dans les annexes sont tout aussi riches et éclairantes si bien que l'ensemble permettra d'enrichir les discussions et les débats au sein du CESER.

Le rapport aborde également des sujets d'actualité, et en particulier l'évolution de la démographie lycéenne et les réflexions à mener à ce sujet, les impacts des évolutions annoncées par l'INSEE étant importants non seulement pour les lycées et leur avenir mais aussi pour la formation des jeunes Bretons et Bretonnes. Le CESER va d'ailleurs mener une réflexion au cours des prochains mois sur les conséquences de ces évolutions démographiques, alors qu'une Mission d'information et d'évaluation est lancée par le Conseil régional.

Le rapport de la CRC met aussi en exergue la nécessité de plus de bilans intermédiaires sur des plans pluriannuels mis en œuvre par la Région, ce que le CESER ne peut que soutenir tout en reconnaissant les évolutions positives de ces dernières années en la matière et en invitant la Région à les poursuivre.

Au regard de certaines observations de la CRC, le CESER souligne que la nouvelle stratégie immobilière des lycées publics adoptée récemment par le Conseil régional a vocation à y répondre et espère vivement que sa mise en œuvre via les plans d'actions ira dans le bon sens.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Bretagne relatives à la gestion par la Région Bretagne de sa politique en faveur des lycées au cours des exercices 2018 et suivants »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de Ronan OILLIC</h2> <p>FSU Bretagne</p>
---	---

La FSU partage l'avis du CESER sur la richesse des informations contenues dans le rapport, qui permettra d'éclairer les débats sur des sujets régulièrement abordés dans notre assemblée.

Parmi ces sujets la démographie lycéenne occupe une place importante dans ce rapport. Bien consciente du problème de l'évolution de la population lycéenne, la FSU tient cependant à faire une lecture complète du document. La cour des comptes rappelle que si les effectifs vont baisser dans les dix prochaines années, c'est après avoir fortement augmenté entre 2010 et 2017. Ainsi en 2023 il y avait 118 904 lycéens en Bretagne contre 111 733 lycéens en 2010. Pour les seuls établissements publics cette évolution des effectifs s'est traduit par deux créations de lycées et la fermeture d'un lycée professionnel et d'un EREA, le nombre d'établissement restant constant. Le rapport prévoit une diminution de 6300 élèves d'ici à 2035. Cette baisse posera inévitablement des problèmes notamment dans la répartition des formations sur le territoire, mais globalement le nombre de lycéens en 2035 sera le même qu'en 2010 (voir légèrement supérieur) avec le même nombre d'établissements. C'est donc à une problématique d'équilibre géographique que devra répondre la région. Là encore la cour des comptes alerte sur des territoires avec des lycées en situation de fragilité mais aussi sur des lycées proches de la saturation, évoquant un taux d'occupation moyen des établissements publics rennais de 100% à partir de 2031-2032. Pour la FSU il est donc important de relancer le projet d'un nouvel établissement au sud de Rennes.

Dans son étude de la population lycéenne, le rapport pointe aussi les caractéristiques sociales dans les différents réseaux d'éducation. Les chiffres parlent d'eux même : 69% des boursiers sont scolarisés dans le secteur public (pour 56% de l'ensemble de ces élèves scolarisé), et l'IPS moyen du réseau public est en retrait de 7 à 12 points par rapport au privé selon les filières. Tendance qui s'accentue depuis 2021. Force est de constater que la forte présence d'un réseau privé se fait au détriment de la mixité sociale, et la question des financements publics en faveur du séparatisme social se pose. A ce titre la cour des comptes rappelle qu'en matière d'investissement des lycées privés l'accompagnement de la région reste facultatif.

Toujours au titre des soutiens facultatifs, le rapport évoque la subvention versée au CAEC au titre de l'action pour le développement des langues de Bretagne. Si la FSU se satisfait de la révision de la convention pour instaurer une part variable et ainsi contrôler l'usage des deniers publics, elle rappelle sa position sur ce sujet : l'argent public doit aller à l'école publique.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF.

Le rapport de la Cour régionale des comptes formule une série de recommandations à destination de la Région Bretagne concernant l'un de ses principaux domaines d'intervention : la gestion des lycées publics. Ce secteur mobilise plus de 360 millions d'euros, ce qui en fait le deuxième poste budgétaire régional, après les transports et devant la formation professionnelle.

Ce rapport propose un état des lieux précis du réseau des lycées régionaux, en mettant notamment en lumière l'équilibre entre enseignement public et privé. En Bretagne, 44 % des lycéens — sur un total de près de 120 000 — sont scolarisés dans le privé.

La question de l'adaptation du réseau des lycées à l'évolution démographique apparaît ainsi comme l'un des enjeux majeurs des années à venir. Il s'agira de concilier le maintien d'un maillage territorial dense — véritable atout pour la Bretagne — avec une révision des capacités d'accueil, ajustée aux besoins réels de la population.

Aujourd'hui, les 114 lycées publics bretons offrent une capacité théorique de plus de 102 000 places. En 2023, un peu moins de 80 000 élèves y étaient scolarisés, soit un taux d'occupation moyen de 78 %. Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités : 14 établissements affichent un taux d'occupation inférieur à 50 %, tandis qu'une trentaine dépassent les 90 %.

Face à ce constat, la Cour recommande à la Région de définir des objectifs chiffrés, de mettre en place des indicateurs de suivi, de réaliser des bilans intermédiaires, et d'établir un bilan final pour alimenter le prochain contrat de plan. Cette approche fait écho aux travaux menés au sein du CREFOP sur la carte des formations professionnelles, qui vise à une adaptation continue de l'offre aux besoins des territoires et des filières.

Alors même que la gestion des lycées est l'une des compétences les plus importantes de la Région — avec plus de 66 000 lycéens, 114 établissements, près de 2 800 agents, et un budget de 330 millions d'euros — elle ne s'inscrit toujours pas dans une stratégie d'ensemble formalisée par un schéma unique.

Le rapport de la Cour, en identifiant les territoires en tension ou en fragilité, appelle à l'élaboration de véritables stratégies locales. Il ne s'agit pas seulement de réagir à des constats, mais de se projeter collectivement. Les CTEFI, récemment renouvelés dans notre région, peuvent être mobilisés comme espaces de concertation. Ils permettront à la fois de mesurer les effets d'une éventuelle restructuration de l'offre de formation, et de construire, dans le dialogue, les décisions à venir, y compris celles qui concerneraient une fusion ou une fermeture d'établissement.

Pour le MEDEF Bretagne, l'enjeu est clair : garantir à chaque jeune, partout en Bretagne, un accès réel à une offre de formation diversifiée, de qualité, et pleinement ancrée dans les besoins des territoires — les besoins des familles, des enfants, mais aussi des entreprises. Cela implique de se donner collectivement les moyens de maintenir une offre adaptée, équilibrée et accessible, sans tabou ni dogmatisme. Cela implique aussi de renforcer les coopérations locales, entre établissements d'un même réseau, mais aussi entre réseaux différents, pour bâtir ensemble des réponses concrètes, ambitieuses et durables, au service des jeunes et de l'attractivité de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Chantal JOUNEAUX

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

En préambule, comme le Conseil régional et l'avis du CESER, la CFDT souligne la qualité et la richesse du document réalisé par la Chambre Régionale des Comptes et communiqué par le Conseil régional au CESER Bretagne.

La CFDT Bretagne souhaite émettre quelques remarques, non pas sur l'avis du CESER qu'elle votera, mais sur certains éléments, observations et/préconisations du rapport de la CRC lui-même. Ainsi, s'agissant des divers documents permettant à la Région de conduire sa stratégie en faveur des lycées, la CFDT tient à souligner les efforts de la Région en matière de production de bilans intermédiaires ou d'étapes (SDI des lycées publics, plan Energie lycées, par exemple) même si des améliorations sont encore attendues. Il en va notamment du CPRDFOP dont l'évaluation, en cours de mise en œuvre et finale, est essentielle pour la CFDT. Or, si s'agissant du CPRDFOP 2017-2022, son évaluation, certes partielle comme l'observe la CRC, a été pensée dès le début de sa mise en œuvre, ce n'est pas le cas du CPRDFOP en cours d'application. En effet, pour ce dernier, aujourd'hui intégré à la SRTES, à ce jour, deux ans après son adoption en avril 2023 par le Conseil Régional, rien n'est prévu quant à son évaluation. Comme elle a pu le faire notamment dans le cadre du CREFOP, la CFDT demande donc que des modalités concrètes d'évaluation soient réfléchies et mises en place.

Au regard de la démographie lycéenne et de la réalité déjà connue par certains établissements de baisse des effectifs, le rapport de la CRC pose un certain nombre de pistes d'actions en fonction de la situation des établissements (forte baisse continue, fragilité, tension). Si la CFDT entend bien la problématique posée par la baisse des effectifs lycéens, elle veut dire ici son rejet d'une logique purement comptable qui conduirait à la suppression de filières de formation, voire à une fermeture sèche d'établissements. Pour la CFDT, il est essentiel de préserver un maillage territorial permettant aux jeunes de suivre leur scolarité en proximité. Il est tout aussi essentiel d'œuvrer pour des conditions de formation de qualité pour les jeunes bretonnes et bretons – et bonnes conditions de travail pour les enseignants et personnels. Fermer – dans le cas de lycées à faibles effectifs – ou désengorger – dans le cas de lycées en tension –, pour alourdir les effectifs d'autres établissements, ne répond pas pour nous à ces attentes. La CFDT s'interroge aussi, dans un cadre budgétaire tendu, sur la faisabilité et les impacts financiers de certaines suggestions (fusion avec modification des plateaux techniques, adaptation des locaux, ...). La CFDT sera attentive aux conclusions que pourra faire, dans les mois à venir, la mission d'information et d'évaluation sur la politique des lycées dans un contexte de baisse démographique, mission récemment mise en place par le Conseil régional.

Pour terminer, la CFDT demande un premier bilan sur la mise en œuvre du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics 2024-2029, adopté en session du Conseil régional en décembre 2023, et pour lequel nous ne disposons à ce jour d'aucune information. Sur ce point, la CFDT Bretagne rejoint la CRC qui invite le Conseil régional à réaliser un bilan annuel.